

Parc
naturel
régional des
**Baronnies
Provençales**



Marché de prestations intellectuelles
Eglise de Saint-Cyrice
(commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes))
Etude de diagnostic préalable à la restauration générale
Règlement de consultation

SOMMAIRE

Dispositions générales

1. Objet de la consultation
2. Maître d'ouvrage et propriété des données
3. Contexte de la consultation
 - a. contexte de la consultation
 - b. L'église de Saint-Cyrice

Contenu de la mission confiée au prestataire

1. Le contenu de la mission
2. Calendrier opérationnel

Modalités administratives

1. Modalités de la consultation
2. Condition de remise des offres
3. Clauses financières
4. Renseignements complémentaires

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Ce marché, régi par le présent cahier règlement de consultation, est un marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude de diagnostic, concernant l'église de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice), préalable à la restauration générale et à la protection immédiate par travaux d'urgence.

Cette étude préalable est un outil d'aide à la décision mais elle pourra aussi être utilisée dans le cadre d'action de communication du Parc naturel régional des Baronnies provençales, de la commune d'Etoile-Saint-Cyrice et des financeurs des travaux (Département des Hautes-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur). Cette étude devra prendre en compte les données existantes et analysées, les exigences (projet et qualité des restaurations), et les contraintes (notamment financières de la commune, etc.).

Elle doit permettre de définir les grands axes de la restauration, d'en estimer le coût financier et la durée. Des expertises complémentaires (plans et relevés archéologiques) seront menées. En fonction du diagnostic opéré sur certains enduits peints, le chargé d'étude pourra aussi être chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de préservation en urgence.

2. MAITRE D'OUVRAGE ET PROPRIETE DES DONNÉES

Parc naturel régional des Baronnies provençales
Le Village
26510 SAHUNE
Tel./Fax. : 04 75 26 79 05
Courriel : smbp@baronnies-provencales.fr

Contact projet : Alexandre VERNIN, chargé de mission « patrimoines culturels et culture », Parc naturel régional des Baronnies provençales, tel. : 04 75 26 79 06
courriel : avernin@baronnies-provencales.fr

Le maître d'ouvrage de l'étude est le Parc naturel régional des Baronnies provençales, par délégation de la commune d'Etoile-Saint-Cyrice. L'étude, et ses données, sera aussi mise à disposition (sous forme numérique) de la commune d'Etoile-Saint-Cyrice, du Conseil départemental des Hautes-Alpes, de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes.

Un comité technique sera constitué avec les élus de la commune d'Etoile-Saint-Cyrice, les membres de l'association « A la Belle Etoile », les représentants du Parc naturel régional des Baronnies provençales, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes, de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et du Service régional de l'archéologie (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ce comité technique se réunira au moins à trois reprises. Sa composition pourra évoluer en fonction des thèmes abordés.

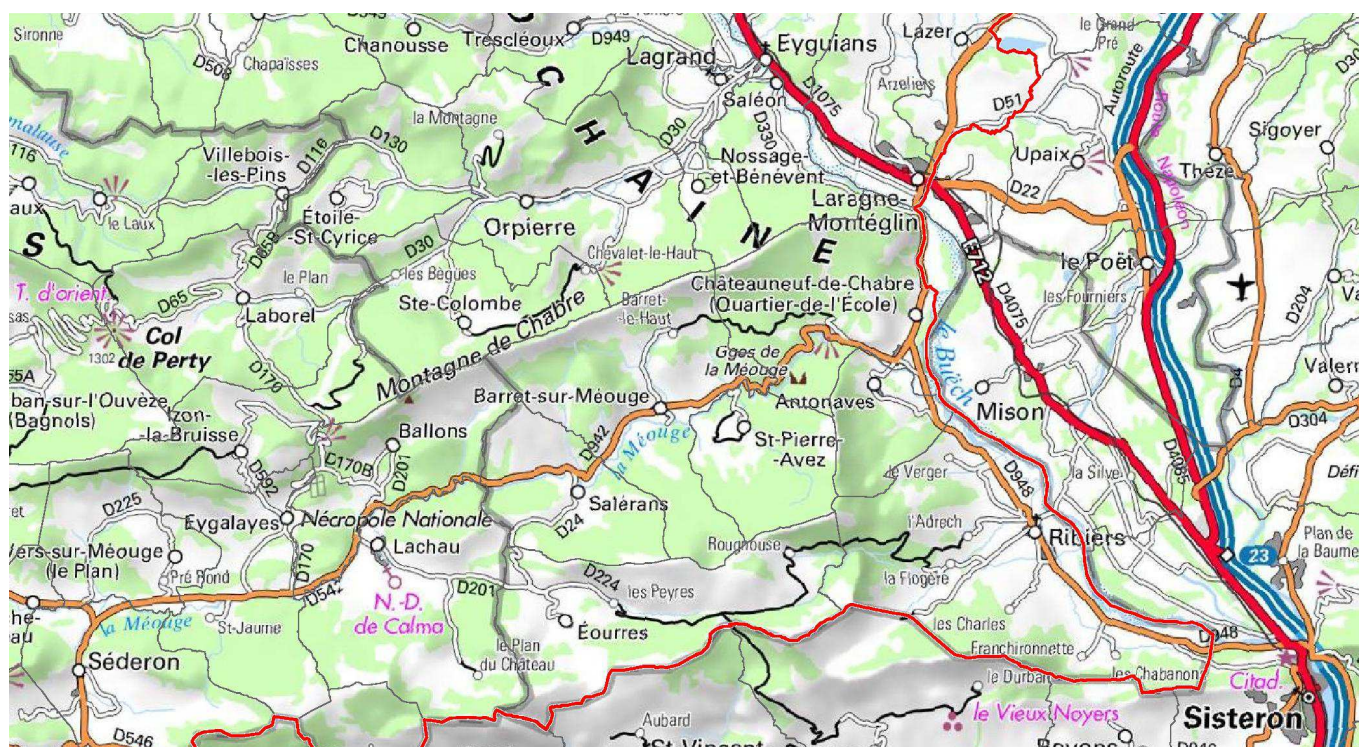
Les clauses de la propriété intellectuelle sont régies par le Cahier des Clauses Administratives Générales applications aux prestations intellectuelles (CCAG-PI), option B. La mission de diagnostic est également régie par la sous-section 2 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par les maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Au terme de l'étude, celle-ci sera remise à la commune d'Etoile-Saint-Cyrice qui, reste, en tant que propriétaire du bâtiment, maître d'ouvrage des travaux de restauration.

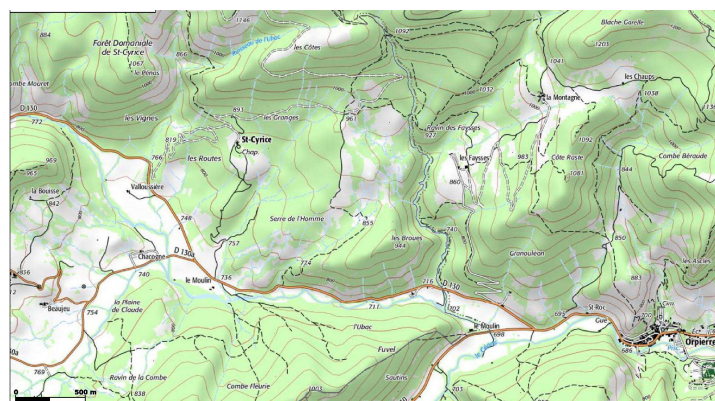
3. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

a- Contexte de la consultation

La commune d'Etoile-Saint-Cyrice est située dans le sud du département des Hautes-Alpes, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Laragne-Montéglin, en direction de la Drôme, au cœur de la vallée du Céans.



Localisation de la commune d'Etoile-Saint-Cyrice (haut) et de l'église de Saint-Cyrice (bas)



La commune est propriétaire de l'église du vieux village de Saint-Cyrice qui est le dernier vestige majeur du vieux village de Saint-Cyrice.

Cette église est située sur une butte dominant la vallée de la rivière de Villebois. Elle est bordée au nord par l'ancien cimetière, à l'ouest par les vestiges de l'ancienne mairie, construite à l'emplacement de la nef de l'église au XIX^e siècle et au sud par une plateforme qui domine les pentes de l'ancien village.

Marché de prestations intellectuelles, Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes)), Etude de diagnostic préalable à la restauration générale

Seules sont conservées, de cette église, l'abside semi-circulaire et la croisée du chœur. Depuis une vingtaine d'années, l'Association de Sauvegarde des Patrimoines des Pays du Buech et des Baronnies (ASPPBB), relayée depuis quelques années par l'association « A la Belle Etoile » cherchent à sensibiliser les élus et la population à la sauvegarde de ce bâtiment menacé.

En mars 1978, un glissement de terrain a emporté la partie orientale de la butte du vieux village, créant de profonds désordres dans l'édifice (fissures importantes).

La commune, l'ASPPBB, l'association « A la Belle Etoile » ont accompagné plusieurs études en 2011 sur les enduits et sur le mode de couverture, alors que les pierres manquantes de la baie axiale ont été remplacées en 2014.

Dans le cadre de sa charte, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a retenu le site de l'église de Saint-Cyrice au titre des patrimoines perchés remarquables (mesure I-4-2, « renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales »). Le 3 décembre 2015, le Comité syndical du Parc naturel régional a inscrit, dans ses actions, la réalisation d'un programme d'étude destinées à réaliser un diagnostic de l'état du bâtiment de l'église, préalable à la restauration générale et afin d'engager d'éventuels travaux d'urgence, le Parc naturel régional ne souhaitant pas toutefois se substituer à la commune pour la réalisation des travaux.

b – L'église de Saint-Cyrice

L'église de Saint-Cyrice est probablement celle du prieuré du même nom, dont l'existence est attestée dès 1173 et qui était alors rattaché au prieuré de Chardavon (commune de Saint-Geniès). Au début du XIV^e siècle, le prieuré passe aux Antonins et entre dans la sphère d'influence du Dauphin. En 1439, les prieurés de Saint-Pierre de Veynes et de Saint-Cyrice sont unis à celui de Lagrand, et deviennent donc une dépendance de l'abbaye bourguignonne de Cluny. Certains de ses caractères architecturaux permettent de la dater du XII^e siècle.

L'édifice est le dernier bâtiment qui subsiste du vieux village de Saint-Cyrice, à l'exception d'une maison située en contrebas. Il domine la butte du village, en partie amputée en 1978 par un glissement important. Au sud, il reste, dans les broussailles, quelques vestiges des maisons et des deux rues du village.

L'église du prieuré de Saint-Cyrice est détruite en 1574, à l'occasion d'un des épisodes militaires des guerres de religion. La nef et la travée de chœur sont ruinées, alors que la voûte et les murs du chœur, même endommagés, subsistent. Ils sont restaurés au début du XVII^e siècle et, après des demandes des évêques successifs, la travée de chœur est voûtée au début du XVIII^e siècle. La voûte s'appuie sur les murs romans existants. L'édifice est fermé à l'ouest, ce qui permet de créer une « nef » à l'emplacement de la travée de chœur.

En 1825, l'ingénieur des Ponts et Chaussées des Hautes-Alpes, Jansons des Fontaines, établit un plan de l'édifice : il considère que l'église a été bâtie sur les vestiges d'un temple gallo-romain. En 1843, l'ancienne nef, dont les murs latéraux étaient encore en élévation est transformée en mairie-école. En janvier 1944, le village et le bâtiment de la mairie-école sont incendiés par la Gestapo et la Milice qui poursuivent des résistants, membres du Maquis Morvan. A la suite du glissement de terrain de mars 1978, les vestiges de la nef et de l'ancienne mairie ont été volontairement démolis.

L'édifice actuel est l'héritier de ces différentes phases de constructions et de destructions. De l'église romane ne subsistent que la travée de chœur en partie rebâtie (et notamment voûtée) au XVIII^e siècle, et l'abside semi-circulaire voûtée en cul de four. L'abside conserve à l'intérieur son élévation romane,

Marché de prestations intellectuelles, Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes)), Etude de diagnostic préalable à la restauration générale

même si les parements extérieurs ont été repris, probablement au début du XVII^e siècle. L'entrée s'effectue au sud par une porte remaniée au XIX^e siècle. Dans le mur nord de la travée de chœur subsiste l'encadrement d'une porte romane, aujourd'hui bouchée, qui permettait d'accéder au cimetière (appelée « porte des morts »). Une baie axiale à double ébrasement permet d'éclairer l'abside, alors que la travée de chœur est ajourée par une baie, ouverte au XIX^e siècle au-dessus de la porte d'entrée méridionale.

A l'intérieur, subsiste un décor peint daté de la fin du XVIII^e siècle sur la voute de l'abside et une petite partie de la travée de chœur. Une étude réalisée en 2011 a permis de mieux le dater, mais une étude-intervention complémentaire pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la phase de diagnostic. Une partie du sol est recouverte de carreaux de moyenne dimension, alors qu'il ne subsiste rien de l'ancien autel en bois. L'église sert aussi de dépôt lapidaire, rassemblant des pierres récupérées aux abords ou dans certains bâtiments de la commune.

L'édifice (parcelle 146) a été inscrit au titre des monuments historiques le 10 mars 1987. Un dossier iconographique, réalisé par la CRMH, est consultable sur la base « Patrimoine et architecture » (photographies prises en 1985 (extérieur) et 2000 (intérieur)).

L'annexe 1 reproduit une partie du dossier de Jansons des Fontaines (1825) et les dessins et plans réalisés par le STAP des Hautes-Alpes en 1984

L'annexe 2 reproduit les différentes études réalisées en 2011 par Marc Lavarenne (enduits et toitures)

CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU PRESTATAIRE

I. LE CONTENU DE LA MISSION

1 - Une mission en deux phases :

- **La phase de diagnostic :**

L'étude de diagnostic portera sur l'église Saint-Cyrice, compris les infrastructures et les décors portés.

La proposition des candidats devra prendre en compte les points suivants :

A – Bilan des interventions et synthèse documentaire

Le candidat établira une synthèse documentaire et un bilan des interventions anciennes ou récentes. Il pourra s'appuyer sur les archives communales et les recherches effectuées par les membres de l'association « A la belle Etoile », notamment pour les travaux antérieurs à 1900.

B – L'analyse des sous-sols et de leurs évolutions

Le site a connu une profonde perturbation à la suite d'un glissement de terrain qui est intervenu en mars 1978. Il a entraîné des perturbations importantes (fissures) dans le bâtiment de l'église. A la suite de ces bouleversements, les vestiges de la mairie-école (eux aussi touchés) ont d'ailleurs été détruits.

Le candidat devra donc disposer ou s'appuyer sur des compétences en géologie afin d'évaluer la solidité du sous-sol de l'édifice.

Pour information, le candidat aura communication des résultats de sondages menés en 2016 par l'INRAP à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (étude en cours).

Cette étude devra permettre d'évaluer si les désordres issus du glissement de terrain sont stabilisés ou pas et dans le second cas, le chargé d'étude devra faire des préconisations pour en limiter les effets.

C – L'interprétation du plan et des élévations pierre à pierre

Différents plans (de masse, en coupe) ainsi que des relevés pierre à pierre des élévations seront réalisés par un prestataire spécialisé en archéologie. Ils seront fournis au chargé d'étude qui les intégrera dans son diagnostic.

Ces données seront utilisées afin de mieux appréhender les différentes périodes de construction et de restauration, ainsi que les désordres structurels qui pourraient en résulter. Ces données archéologiques pourront être complétées par les renseignements historiques issus des recherches des membres de l'association « A la Belle Etoile », dont les résultats seront mis à disposition du chargé d'étude.

D – solidité de l'ouvrage

Afin de répondre à l'étude de solidité, le candidat devra avoir des capacités dans le domaine de la mécanique des structures et des désordres des bâtiments anciens. A défaut, il s'adjoindra des compétences d'un bureau d'étude spécialisé dans les structures anciennes.

Le candidat (avec ses éventuels sous-traitants), devra se charger de l'étude :

- de la détermination des matériaux en place,
- de la recherche des désordres,
- de la solidité de la structure porteuse.

Chaque désordre fera l'objet d'une fiche de synthèse sur laquelle apparaîtront les données répertoriées. Les informations seront reportées et localisées précisément sur les plans en coupe et en élévation. Ces documents serviront de base pour les différentes phases et les travaux ultérieurs.

E – Enduits intérieurs

L'étude des enduits intérieurs portera sur l'ensemble des supports et des décors peints afin de :

- identifier les différentes couches picturales et leur étendue, par sondages,
- en dresser la stratigraphie ;
- établir un constat d'état général des enduits et couches picturales identifiés ;
- élaborer, si nécessaire, un protocole de travaux d'urgence de conservation.

NB. : Une intervention a été réalisée sur ces décors en 2011 (compte rendu joint en annexe)

Le cas échéant, une intervention conservatoire d'urgence pourra être intégrée à la mission.

- **La phase de faisabilité de l'opération**

A partir des éléments recueillis dans la phase précédente et les études complémentaires (archéologie), le chargé d'étude fera des propositions au comité technique d'un ou plusieurs programmes de travaux. Ce programme devra être échelonné, chiffré et hiérarchisé en fonction des priorités définies au préalable en ayant à l'esprit que les travaux d'urgence temporaires doivent être menés le plus rapidement possible.

A – synthèse

Le chargé d'étude devra, à partir des études, établir une analyse pour chaque thème. L'objectif final de cette synthèse est de préconiser les travaux nécessaires à la restauration générale ultérieure. L'examen des désordres répertoriés devront permettre d'en déterminer l'état d'évolution, le niveau de dégradation, les causes, les hypothèses de solidité.

Cette synthèse devra dégager les éléments clés des études menées, ainsi que les éléments remarquables découverts.

B – Les scenarii

Le chargé d'étude devra remettre une proposition d'intervention assortie d'un descriptif quantitatif et estimatif avec phasage pluriannuel, selon l'urgence et adapté aux capacités financières du maître d'ouvrage.

Ce programme sera présenté, sous une version provisoire, en format informatique, avant validation de la DRAC, du maître d'ouvrage délégué et de la commune d'Etoile-Saint-Cyrice. Une fois validé, ce diagnostic sera édité en version imprimable et modifiable par le maître d'ouvrage délégué et la commune d'Etoile-Saint-Cyrice.

2 – Durée de la mission

L'ensemble de l'étude ne devra pas dépasser 6 mois, à compter de la notification de l'engagement du chargé d'étude. Seuls des retards dans l'étude d'archéologie du bâti et à l'établissement des plans et relevés seront susceptibles de permettre un allongement de la mission.

3 – Restitution des études

Les plans seront créés sous un logiciel CAO-DAO à l'échelle 1/50e, au format DWG, DXF et PDF, et reproduits, en version papier, aux échelles demandées. Ils seront assemblés sous forme de cahier en A4 ou A3 et feront partie intégrante du dossier de l'étude.

Le rapport final fera l'objet d'une présentation générale devant le comité de travail qui sera défini ultérieurement.

Les documents intermédiaires seront fournis sous forme informatique dans une version compatible avec les logiciels Microsoft Office et logiciels libres.

Les documents finaux seront fournis :

6 exemplaires papier en couleur, reliés et au format A3

Une version informatique dans une version compatible avec les logiciels Microsoft Office et logiciels libres.

Le dossier de consultation sera fourni en version informatique imprimable et en version modifiable avec les logiciels Microsoft Office et logiciels libres.

4 – Réunions de travail et de validation

Le prestataire aura a minima trois réunions de travail avec le comité technique dont une au moment du lancement de l'étude.

Chaque phase fera l'objet d'une validation expresse par écrit de la part du maître d'ouvrage délégué. Toute phase commencée sans validation écrite pourra faire l'objet d'un refus et aucune indemnité ne sera due en cas de prestation déjà commencée.

II. CALENDRIER OPERATIONNEL

Consultation des prestataires : mai 2016

Etude réalisée par l'INRAP (sondages aux abords de l'église) : printemps 2016

Sélection des prestataires : juin 2016

Réalisation des études : septembre 2016-février 2017

Rendu de l'étude : 28 février 2017

MODALITES ADMINISTRATIVES

I. MODALITES DE LA CONSULTATION

a. Forme du marché (en procédure adaptée)

Le dossier de consultation se compose :

- du présent cahier spécifique de commande et de ses annexes

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail du cahier des charges au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Cette disposition reste valable dans le cas où cette date serait reportée. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En fonction du contenu des réponses, des précisions pourront être demandées et une négociation pourra être envisagée.

b. Durée d'exécution

Le prestataire retenu sera informé avant le 15 juillet 2016, après avis du Bureau du Parc naturel régional. La prestation débutera à compter de la date de notification du marché et devra être achevée, pour la tranche ferme, au plus tard le 31 décembre 2016. L'achèvement de cette prestation sera constaté par la réception du rapport d'exécution de la mission.

c. Propriété intellectuelle et résiliation

La présente consultation est régie, en matière de propriété intellectuelle et de résiliation, par le cahier des clauses administratives générales applicable aux prestations intellectuelles (CCAG-PI) – option B.

d. Critères de sélection

Les critères de choix de l'offre la mieux disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

1er critère : 60% sur la valeur technique (sur 60 points):

- les modalités d'organisation pour la mission (moyens humains mis en œuvre pour l'exécution de la mission), la coordination des divers intervenants, le travail effectué par chacun des intervenants, fréquence des réunions avec le maître d'ouvrage (30% de la note concernant le 1^{er} critère) ;
- la méthodologie globale avec approche des problématiques spécifiques à l'opération, assortie d'une décomposition détaillée du prix de l'offre (50% de la note concernant le 1er critère) ;
- le mode de travail mis en œuvre pour assurer une bonne communication entre les différents acteurs de l'opération, ainsi qu'avec les services chargés du contrôle scientifique et technique (20% de la note concernant le 1er critère).

2e critère : 40% sur le prix

e. Profil du prestataire, qualités requises

A titre indicatif, compte tenu de la nature de la prestation, le niveau de qualification professionnelle habituel est : diplôme de spécialisation et d'approfondissement, mention « architecture et patrimoine » ou tout autre diplôme de niveau équivalent.

Le prestataire devra regrouper des compétences et références en :

- Etude architecturale et diagnostic de bâti ancien, et notamment d'édifice religieux médiévaux ;
- Maitrise d'œuvre de travaux sur des édifices anciens et notamment médiévaux ;
- Connaissances en géologie, en mécaniques des structures et des désordres des bâtiments anciens

Le prestataire a la possibilité de faire appel à des sous-traitants ou à des cotraitants.

Le prestataire doit fournir la liste et CV de chaque personne intervenant sur les différents volets des prestations ainsi que la liste de ses références.

II. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

a. Présentation de l'offre

L'offre à remettre comprendra obligatoirement :

- une note technique d'intention qui présentera sa perception des enjeux et la méthodologie mise en œuvre.
- Il détaillera les moyens qu'il mettra en œuvre pour y parvenir (nombre de journées par phase, missions confiées par phase, temps de réunions de restitution, moyens matériels), en lien avec les compétences demandées et les références des intervenants.
- Il pourra aussi adjoindre en annexe à son offre des exemples d'études correspondant à des demandes comparables.
- Il remettra également le présent « cahier spécifique de commande » dûment signé,
- une proposition de prix correspondant à la mission de diagnostic , assortie d'une présentation détaillée du nombre de journées consacrées à l'étude, en fonction des différentes phases. Il fera aussi apparaître les éventuels cotraitants ou sous-traitants et les éléments financiers liés à eux.

L'offre financière du présent marché s'établira comme suit :

- Montant HT en chiffre et en lettres
- Taux de TVA en %
- Montant TTC en chiffre et en lettres

b. Dépôt des offres

Marché de prestations intellectuelles, Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes)), Etude de diagnostic préalable à la restauration générale

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats, le maître de l'ouvrage ne pouvant être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise des dossiers.

c. Date limite de réception des offres

Les offres devront être remises avant le 10 juin 2016

Soit

- Sous pli cacheté remis au Parc naturel régional des Baronnies provençales contre récépissé (jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12 h – 14h-17h)
- Envoyées par voie postale avec accusé de réception à :
Mme la Présidente – Parc naturel régional des Baronnies provençales – Le Village – 26510 SAHUNE

Le pli ou l'enveloppe portera la mention : " Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes) - Etude de diagnostic préalable à la restauration générale»

III. CLAUSES FINANCIERES

a. Modalités de paiement

Les factures seront établies sur la base du bordereau des prix remis à l'offre.

Elles feront figurer le nom et la raison sociale du créancier, la désignation de la collectivité débitrice, à savoir le Parc naturel régional des Baronnies provençales, l'intitulé du marché (« Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes) - Etude de diagnostic préalable à la restauration générale»).

Une avance de 30% à réception de la commande peut être envisagée sur demande du prestataire. Au terme de la première phase (à l'issue de la définition d'un itinéraire), un autre acompte de 20% pourra être versé. Le solde sera versé au terme de l'étude.

Une convention spécifique précisera ces délais avec le prestataire retenu.

b. Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception par le « Maître d'Ouvrage » de la facture signée par le prestataire. Le paiement sera effectué par mandat administratif (virement sur le compte du prestataire).

IV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats peuvent s'adresser à :

Alexandre VERNIN, chargé de mission « patrimoines culturels et culture » : 04 75 26 79 06

Marché de prestations intellectuelles, Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice (Hautes-Alpes)), Etude de diagnostic préalable à la restauration générale

V. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

18 mai 2016